



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

POUR QUI ?

S'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, aux personnes titulaires AAH ou d'une carte d'invalidité, et aux personnes salariées immobilisées temporairement.

COMMENT ?

Sur simple demande auprès du C.C.A.S. (Mairie), soit par téléphone, soit sur place, soit par l'agent chargé de la livraison des repas.

ATTENTION : les commandes auprès du C.C.A.S doivent être passées 48 heures avant. Par exemple : le LUNDI pour le MERCREDI .

MISE EN ROUTE DU PORTAGE

Commande de repas supplémentaire ou annulation de repas.

Les inscriptions au portage des repas sont reçues au C.C.A.S. pour être transmises au prestataire dans les meilleurs délais.

Toutefois la première livraison ou toute modification ultérieure (soit repas supplémentaire, soit annulation en cas d'absence courte ou prolongée) devra être signalée au C.C.A.S au minimum 48 heures à l'avance. A défaut, le repas sera facturé (sauf hospitalisation non programmée).

LA DISTRIBUTION

Les plateaux repas sont distribués le matin entre 10 heures et 12 heures 30 et sont déposés dans le réfrigérateur.

La feuille de menus est donnée chaque semaine avec le plateau du mardi et récupérée le MERCREDI .

Une distribution des repas est possible pour les samedi et dimanche. Les feuilles de repas, dans ce cadre, seront remises et récupérées dans les mêmes conditions que pour les repas d semaine, les repas des week-ends seront déposés le vendredi chez le bénéficiaire.

PRESENTATION ET COMPOSITION DES PLATEAUX

Livraison en barquettes plastiques, fermées par film transparent, possibilité de réchauffage soit au micro ondes sans toucher aux barquettes, soit dans une casserole à feu doux, soit dans un plat au four traditionnel.

Repas du midi :

Entrée au choix ou potage, viande ou poisson, fromage ou yaourt, dessert ou fruit ou laitage (pas de pain)

Collation du soir (en option)

Potage frais.

FACTURATION

MONTANT DU REVENU IMPOSABLE		PARTICIPATION	OPTION POTAGE SOIR
Personne seule	Ménage		
Inférieur à 808 €	Inférieur à 1 398 €	6 € par repas livraison comprise	1 € par potage individuel
De 809 à 1 118 €	De 1 399 à 1 784 €	7 € par repas livraison comprise	1 € par potage individuel
Supérieur à 1 119 €	Supérieur à 1 785 €	8 € par repas livraison comprise	1 € par potage individuel
Personnes titulaires AAH ou carte d'invalidité		6 € par repas livraison comprise	1 € par potage individuel
Personnes salariées immobilisées temporairement		8 € par repas livraison comprise	1 € par potage individuel

HYGIENE ALIMENTAIRE

Les repas qui vous sont livrés viennent d'une chaîne de production dite « Liaison froide ». Il est donc **INTERDIT de consommer vos repas, tout ou partie, le lendemain de la livraison à l'exception des repas des week-ends qui sont livrés le vendredi et ont une consommation à effectuer pour les samedi et dimanche (mais en aucun cas le lundi).**

Si tel était le cas, le Centre Communal d'Action Sociale se dégage de toutes responsabilités sur les conséquences du non respect de cette recommandation. Il est fortement recommandé de ne pas laisser les barquettes contenant les mets ou les mets seuls en dehors du réfrigérateur avant de les consommer.

GUERVILLE le
Le Bénéficiaire

Le Président du C.C.A.S